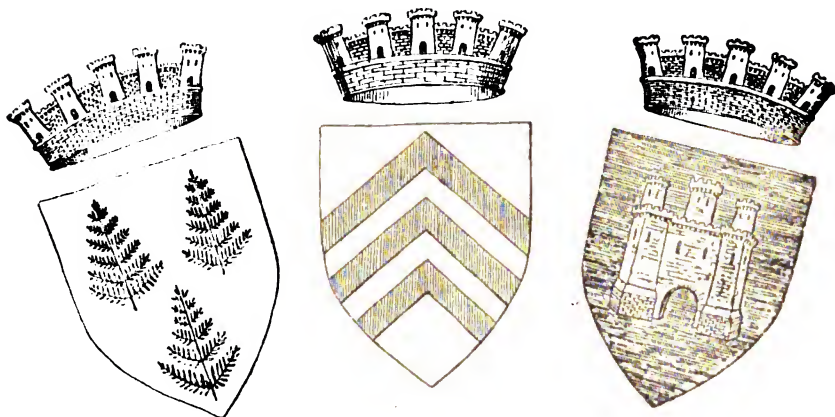


# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ PERCHERONNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE



TOME X (1911)

BELLÈME

IMPRIMERIE DE GEORGES LEVAYER

1911



# NOCÉ

## LES MOULINS AU TEMPS PASSÉ

---

Depuis que l'homme est sur la terre et qu'il gagne son pain à la sueur de son front, sa plus grande préoccupation a été justement celle de se procurer ce pain quotidien qui lui assurait l'existence.

« *Panem et circenses* », criaient les sujets de Rome la Grande, aux siècles des Césars ; « Du pain, du pain », hurlaient les errants des campagnes, lors des terribles famines du Moyen Age ; « Du pain, il nous faut du pain ! », vociféraient les Parisiens aux portes de la Convention qui luttait pour faire l'impossible, mais qui demeurait impuissante contre la disette.

Le besoin de manger a contraint les hommes à se construire, dès les premiers âges du monde, divers appareils ou machines propres à l'aider dans le labeur incessant auquel il fut soumis, tout naturellement pour se procurer l'aliment par excellence : le pain.

Ce furent d'abord tous les instruments de culture propres à remuer et à retourner le sol et à récolter le grain, puis le pilon pour écraser ce grain, et enfin le moulin qui donna plus rapidement et à meilleur compte la farine.

Ecrasé jadis dans chaque famille dans un mortier de pierre ou de bois, puis moulu par des esclaves qui, sous le fouet de maîtres impitoyables, tournaient à force de

bras les lourdes meules des primitifs moulins, le grain passait ensuite sur un tamis grossier qui séparait bien sommairement la farine d'avec le son.

Plus tard, lorsque les hommes surent tirer parti de la force mouvante des eaux des rivières, le moulin à eau remplaça avantageusement le moulin à bras, et ce fut alors que l'on vit partout où se trouvait un ruisseau, un étang, s'établir un moulin (1).

Chaque agglomération, chaque village, chaque manoir même, eut un moulin particulier qui, à partir du <sup>x</sup>e siècle, devint le moulin banal du lieu, et fut, moyennant redevance bien entendu, fréquenté par les populations rurales environnantes.

Que la banalité qui persista jusqu'à la Révolution ait été demandée et voulue par le serf ou imposée par le seigneur — les avis à ce sujet sont très partagés — elle n'en exista pas moins chez nous fortement implantée, au point même que les coutumes de certaines provinces en avaient fait une obligation stricte.

« Il est loisible aux seigneurs... avoir moulin en leur justice et seigneurie.

« Peuvent contraindre leurs sujets étagers demeurans en la banlieue d'y aller faire moudre leur bled étant cru en leur lief, ou, s'il n'y étoit crû, y ayant reposé vingt-quatre heures ». (2)

Il n'y avait que lorsque le sujet était boulanger et que le moulin du seigneur ne pouvait faire de farine à pain blanc qu'il était permis de choisir un autre moulin.

\*  
\*\*

Dans l'ancienne paroisse de Nocé, il existait naguère cinq moulins dont quatre étaient alimentés par la rivière

(1) Il est à remarquer qu'avant le <sup>x</sup>e siècle il n'est nullement question de la banalité des moulins. Vers le <sup>xi</sup>e Fulbert, évêque de Chartres, se plaignait « de cette nouvelle institution accablante pour le pauvre », au duc Richard de Normandie dont les agents voulaient forcer les vassaux à suivre la banalité d'un moulin distant de cinq lieues.

(2) *Coutumes du Perche*, art. 25.

d'Erré et un par le ruisseau de Monthorin qui formait au bas de Courboyer l'étang dit « de Nocé ».

Ce dernier, qui depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle n'existe plus, était l'ancien moulin banal de Courboyer, dont le souvenir nous est conservé par la dénomination de la closerie appelée actuellement le Petit-Moulin.

En 1675, il était « moullant et attrayant bien », et dame Renée de Wabres, veuve de M. de Fontenay, seigneur de Courboyer, en tirait un loyer annuel de cent livres (1).

Après le décès de ladite dame, lorsque fut partagée la succession du seigneur de Fontenay entre ses deux filles, Anne, mariée au seigneur de Marolles, et Marie, épouse de M. de Gentilly, le moulin à eau de Courboyer faisant partie du second lot, comprenait « une maison, logis, moulin et héritage, jardin, verger, terres labourables et non labourables, haies et bissons dépendant de la seigneurie de Courboyer, avec le cours d'eau ordinaire audit moulin » (2).

Le 10 mai 1698, dame Anne de Fontenay, veuve de M<sup>re</sup> Charles Le Roy, seigneur de Marolles, devenue propriétaire par le sort qui lui donna le second lot, fit faire pour l'entrée en jouissance du sieur Guillemet, son fermier, une visite pour réparations audit moulin de Courboyer qui n'était pas en bon état à cette époque (3).

La roue était de nulle valeur et il fallait 80 livres pour en refaire une neuve. De même « l'eschenet » devait être refait tout de neuf sur une longueur de 16 pieds. L'arbre, la huche, le parquet et les meules pouvaient servir, mais il ne s'y trouvait plus de « blutteaux ».

Quant à la retenue d'eau, les experts ont remarqué « qu'il étoit nécessaire de la bianner et qurer pour pouvoir s'en servir attendu qu'elle est presque toute ramplie et qu'il convient bien cent journées d'hommes pour la nettoyer. »

(1) Bail à Jean Brière et à Magdeleine Planche sa femme : devant Gautier, notaire à Nocé, archives du notariat de Nocé.

(2) 12 janvier 1678, acte devant Gautier, notaire, archives du notariat.

(3) Acte devant le même notaire, mêmes archives.

Il fut convenu que les réparations principales seraient exécutées, mais comme depuis il n'est plus nulle part question du moulin de Courboyer il est à présumer qu'il fut négligé de plus en plus, et que lorsque la digue de l'étang de Nocé s'en alla de vétusté, le petit ruisseau de Monthorin ne donnant plus suffisamment d'eau, le moulin ne tourna plus.

Cependant le nom subsista et la terre passa au XVIII<sup>e</sup> siècle aux mains de M. le comte de Chaumont qui habitait le château de Saint-Hilaire. En 1763, le fermier de la terre de Saint-Hilaire qui avait aussi loué la « maison du Petit-Moulin de Courboyer », rétrocédait son bail à Gabriel Epinette qui en donnait 30 livres de fermage annuel plus quatre poulets à la Saint-Jean-Baptiste (1).

\*  
\*\*

Il est très peu de choses à dire de l'ancien moulin banal de la Bretonnière, si longtemps ignoré de la population nocéenne, et qui ne fut connu que parce qu'un heureux hasard le fit pour quelques instants mettre à jour lors de la construction du chemin de Nocé à Sainte-Gauburge en 1904 (2).

Ce très vieux moulin dut disparaître il y a fort longtemps, peut-être dès le XIV<sup>e</sup> siècle, car aucun des documents anciens de Nocé n'en fait mention.

\*  
\*\*

De temps immémorial, il est reconnu que l'ancien moulin de la Ferrière en Nocé était le moulin banal des seigneurs du lieu.

Situé à l'endroit où l'Erre reçoit le ruisseau de Monthorin, il a été reconstruit plusieurs fois depuis des siècles, et l'on peut voir encore tout proche le logis

(1) Acte devant Charles-François Jumeau, notaire, 29 mars 1763, copie expédition : papier coll. G. Gouget.

(2) Voir notice sur le moulin de la Bretonnière, en Nocé, parue en 1904 au *Bulletin de la Société Percheronne d'histoire et d'archéologie*.

actuel de vieilles murailles dont les fondations fort solides s'enfoncent profondément dans le sol.

La tradition veut qu'à l'origine il y avait à la Ferrière une forge, mais comme on ne trouve ni résidus ni scories dans le voisinage, il est probable que cette forge n'exista jamais que dans l'imagination de certaines gens, évoquée sans nul doute par la dénomination de ferrière.

Au contraire, tous les vieux titres sont des preuves irrécusables que la Ferrière fut un moulin dans une très haute antiquité.

Le 3 décembre 1456, dans un bail consenti par M<sup>re</sup> Guiot le Raingel, écuyer, seigneur de Courboyer et dame Maryon de Cintray, sa femme à « honorable homme, discret et « saige maistre Jehan Lebloys, licencié ès décrets, prêtre, « recteur de Nocé », il est question d'un verger « assis « et scitué près la ville de Nocé », joignant d'un bout « le ruisseau qui descend de l'estant de Nocé au moullin « de la Ferrière » (1).

Le 29 mai 1497, les sieurs Léger, Berger et Pierre Charron, trésoriers de Nocé, baillaient à Bertrand Avignon un pré limité d'un bout « par l'eau courante du gué de la Bretonnière au moullin de la Ferrière », ce qui prouve que ledit moulin se trouvait bel et bien au confluent de l'Erre et du ruisseau de Monthorin puisque ces deux cours d'eau aboutissaient et se joignaient audit lieu.

En 1513, devant Nicolas Pougant, notaire apostolique, Jean Marteau et Perrine Hubin, sa femme, ont légué aux trésor et fabrique de Nocé, une rente de 8 sols et 6 deniers tournois, à prendre sur le lieu de la Mouchardière et « sur le moullin de la Ferrière » à charge par les trésoriers de faire dire chaque année pour les donateurs « une messe haute le premier vendredy d'apis la Toussaint « et un libéra sur leurs tombes » (2).

M<sup>re</sup> Florimond de Barville, seigneur de Nocé, fit refaire la roue et le parquet de son moulin en 1665 et promit

(1) Acte devant Michel François, clerc-tabelion, original parchemin coll. G. Gouget.

(2) Acte devant le même, coll. idem.

(3) Original parchemin coll. G. Gouget.

pour ce travail la somme de 69 livres tournois à prendre à la Saint-Jean-Baptiste, « si le travail est terminé », sur François Esnault son meunier (1).

En 1712, il était nécessaire de refaire l'écluse sur une longueur de 20 pieds, de recrépir les murs, de repiquer trois milliers de bardeaux (2) sur les bâtiments et couvrir toute la grange, plus remplacer une meule.

Il fallait pour cela 200 lattes, 40 sols de clous, 500 de paille, 4 pipes de chaux, 6 banneaux de sable et 10 boisseaux de ciment pour quoi le seigneur de Nocé devait payer 320 livres ; toutefois la meule n'était pas comprise dans cette somme (3).

Un demi-siècle plus tard, une autre visite avait lieu. Les experts ayant reconnu que pour mettre l'écluse en état il fallait 60 journées de bienneurs, estimées chacune à 20 sols, il y eut désaccord parce que le seigneur voulait bien se contenter de 50 journées seulement et que les experts réclamaient au sieur Martin, meunier sortant, un supplément de dix journées. Devant la ténacité dudit Martin qui trouvait exorbitante la demande des experts, il fut entendu que Louis Morent, meunier entrant, ferait le nécessaire et tiendrait l'écluse nette (4).

Autrement, le moulin à cette époque se trouvait à peu près en état.

Lorsque M<sup>re</sup> André de Barville fit, en 1712, abandon de ses biens à ses enfants, il est noté dans l'énumération des immeubles que le moulin de la Ferrière, exploité par Louis Brière, était d'une valeur de 1.200 livres (5).

D'ailleurs les seigneurs de Nocé ont toujours retiré de leur moulin un revenu assez rondelet. En 1675, M<sup>re</sup> André de Barville en passait bail à Magdeleine Guillin, veuve de Jean Clotet pour 220 livres de rente payable moitié à

(1) Acte devant Gautier, notaire, archives du notariat de Nocé.

(2) Bardeaux, tuiles de bois, très employées jadis.

(3) Acte devant Charron, notaire, archives du notariat de Nocé.

(4) Acte devant Jumeau, notaire, 16 mars 1764, expédition papier coll. G. Gouget.

(5) Acte devant Charron, notaire, 19 février 1712. Le seigneur de Nocé possédait encore le moulin de Fresne estimé 2.000 livres, en la commune de Préaux, archives du notariat.



la Saint-Jean et moitié à Noël, plus 6 chapons et 6 poulets de faisances (1).

Trois années plus tard, la Ferrière était louée 240 livres payables en deux termes, cependant que les faisances avaient comme le loyer augmenté dans de singulières proportions. Jean Branchard, le preneur, devait fournir au château de Nocé, 6 chapons, 6 poulets, 4 canes, 4 canards, 100 œufs, 3 livres de sucre et un gâteau aux rois (2).

De 1675 à 1737, le prix de fermage a augmenté chaque fois qu'il était passé un nouveau bail. Il faut croire que l'importance du moulin allait toujours en augmentant. En 1686, Jean Eluard fils, louait la Ferrière 250 livres; en 1704, Denis Coudray payait 260 livres; en 1711, Anne Tessier en soldait 280 livres; en 1732, François Herbelin en donnait 300. De plus, il fournissait 12 canards au lieu de 4 et il s'engageait à conduire chaque année 80 sommes (3) de grain de 5 boisseaux chacune, des greniers de Nocé dans un grenier du bourg de Mauves.

En revanche il prenait chaque année 100 bourrées dans les taillis seigneuriaux et un cent de grosse paille à la grange dixmeresse de Nocé.

En 1737, la Ferrière fut encore louée 300 livres; les faisances restaient les mêmes, mais le meunier était tenu de bienner l'écluse tous les ans et de moudre les grains du seigneur gratuitement.

A partir de ce moment le moulin périclita; Louis Pautmier n'en donnait plus en 1753 que 200 livres de fermage, il moulait les grains du château et, comme le moulin avait besoin d'être réparé, il approchait les matériaux.

En 1762, le pauvre moulin était retombé à 180 livres de loyer en argent, plus 6 poulets, 12 canards, un poids de chanvre de 15 livres, dont 10 livres de mâle et le reste de femelle (4).

(1) Mêmes archives, acte devant Gautier, notaire.

(2) Acte devant Gautier. Expédition coll. G. Gouget.

(3) Sommes de grain : charge transportable à dos de mulet.

(4) Actes devant Gautier, Charron, Desnoyers et Jumeau, notaires à Nocé, archives du notariat.

Depuis, il a été complètement abandonné. Vendu comme bien national à la Révolution, il est passé dans différentes mains qui l'ont laissé s'en aller de vétusté. Sa grande roue est presque cachée tout entière dans le lierre et dans la mousse et l'on n'y entend plus que l'eau morte qui suinte à travers la muraille et qui tombe, goutte à goutte, dans le réservoir d'en bas pour aller se perdre un peu plus loin et se réveiller sur les palettes de la roue d'un autre moulin en une poussière fine, blanche et tumultueuse.

\*  
\*\*

Lorsque l'Erre reçoit le ruisseau de Monthorin immédiatement son cours s'élargit et, quelques centaines de mètres après la Ferrière, un nouveau barrage en retient les eaux qui sont scientifiquement aménagées pour faire tourner la roue du moulin du Blanchard.

Comme antiquité ce moulin est tout au moins aussi vieux, sinon plus que celui de la Ferrière. Le 29 mars 1390 il existait déjà, puisque à cette date Colin Gaidon et Louis Chevalier, trésoriers de Nocé, baillaient un placage et un jardin au bourg de Nocé, « sur le bord du chemin plège de l'esglise de Nocé au moullin du Blanchart » (1).

Dans l'inventaire des titres de la cure de Nocé, dressé en 1622 il est dit qu'à la date du 30 avril 1543, les trésoriers de Nocé Jacques Gaidon et Daniel Pitou passaient bail à Pierre Renard de diverses pièces de terre appartenant à la fabrique, dont l'une joignant « l'eau coulant de la Massacraire au moullin de la Ferrière » et l'autre, d'un quartier d'arpent environ « joignant l'eau morte qui descend du déluge de la Bretonnière au moullin du Blanchard » (2).

Il est encore notifié dans le même inventaire que le testament de Martin Boullay devant Jean Verdier, notaire, lègue au curé de Nocé « un lotereau de terre joignant l'eau descendant du moullin du Blanchard à la Fosse. »

(1) Acte devant Jean Tournant, notaire, parchemin coll. G. Gouget.

(2) Original papier coll. G. Gouget.

En juin 1584, la contagion ou peste éclata dans le Perche. Beaucoup de personnes moururent, mais les enfants furent particulièrement atteints. Treize décédèrent à Nocé dans le courant du mois et les registres paroissiaux relatent que le meunier du Blanchard en perdit deux (1).

Au xvii<sup>e</sup> siècle le moulin du Blanchard appartenait à la famille Turpin de l'Ormarin qui avait acquis l'ancienne métairie d'Avernes en 1662 (2).

M<sup>re</sup> Pierre Turpin porta le titre de seigneur du Blanchard en 1676. Il fit à cette époque faire une visite du lieu et il fut reconnu par les experts que ledit moulin était « tournant et moullant et faisant de bled bonne farine » (3). Quelques petites réparations étaient de nécessité, notamment le plancher qui se trouvait de nulle valeur et la rivière qui avait besoin d'être biennée « tant au-dessus qu'au-dessous de la roue. »

Le moulin du Blanchard avait dû naguère dépendre de la seigneurie de Courboyer, car une demoiselle de Courboyer avait légué à la chapelle de Notre-Dame du Rosaire de Clémencé une rente de 45 livres à prendre sur ledit moulin (4).

Le 8 novembre 1683, M. de l'Ormarin, devant Gautier, notaire, reconnaissait ladite rente de 45 livres telle que M. de Tascher, ci-devant seigneur de l'Ormarin, l'avait ratifiée le 18 novembre 1654 (5).

Ce fut en 1687 que le seigneur de l'Ormarin maria sa fille Esther-Louise, âgée de seize ans, au seigneur de Nocé, âgé de quarante ans (6). Sept années plus tard, après avoir donné quatre enfants à la famille de Barville, la jolie dame de Nocé décédait et ce fut pour raison du non paiement d'une somme de 8.000 livres due, d'après

(1) Archives de la mairie de Nocé.

(2) L'ancienne métairie d'Avernes est devenue l'Ormarin.

(3) Acte devant Gautier, 13 mai 1676, original papier coll. G. Gouget.

(4) Inventaire des titres du château de Nocé, 27 août 1734, une quittance cotté J. J., coll. G. Gouget.

(5) Archives du notariat de Nocé.

(6) Registres paroissiaux de Nocé, archives de la mairie.

le compte de tutelle, par son père au seigneur de Nocé que le Blanchard revint au seigneur de Barville.

Le moulin fut pour lors estimé 10.500 livres ; il était donc redu dessus 2.500 livres au seigneur de l'Ormarin qui se réservait le droit « de faire moudre son bled où bon lui semblera, ainsi que ses fermiers sujets dudit moulin qui pourront choisir un des trois moulins appartenant audit seigneur de Nocey » (1).

En 1729, le seigneur de Nocé fit visiter son moulin qui était « bien tournant et bien moulant ».

Un bail passé en 1706 à Pierre Brière, meunier, relate que le Blanchard était en ce temps-là loué 300 livres et que les faisances étaient les mêmes à peu près que pour le moulin de la Ferrière (2).

Dame Marie-Marguerite de Rosnivinen de Nocé le louait en 1748 à René Avignon 500 livres, plus 12 chapons, 12 poulets, 2 douzaines de canards, un cent d'œufs et un pain de sucre de 4 livres (3).

Enfin, M<sup>re</sup> Louis-Auguste de Barville, le dernier seigneur de Nocé, ne le louait plus en 1763 que 400 livres, mais les faisances avaient augmenté puisque le fermier devait fournir outre l'argent, 6 chapons gras, 12 canards, 6 poulets, 2 livres de bougies, 4 livres de sucre, un cent d'œufs et 15 livres de chanvre mâle (4).

Actuellement le moulin du Blanchard est en pleine prospérité. Remis à neuf avec les perfectionnements du siècle c'est un des petits moulins qui ont pu se maintenir, malgré la concurrence des grandes minoteries et quoique la banalité n'existe plus, parce que les tenants en sont connus et que le percheron est casanier par nature et amoureux de conserver ses anciennes habitudes.

\*  
\*\*

Quant au moulin de la Fosse qui est lui aussi en plein rapport actuellement, il y a tout lieu de croire qu'il existe

(1) Acte devant Gautier, archives du notariat.

(2) Acte devant Charron, archives du notariat.

(3) Acte devant Desnoyers, archives du notariat.

(4) Acte devant Jumeau, archives du notariat.

également depuis une haute antiquité. Les archives du notariat de Nocé n'en parlent point ou peu si ce n'est pour une visite qui eut lieu le 10 septembre 1680.

A cette époque, le moulin de la Fosse était en assez bon état : il appartenait à la veuve de M. de Grand-Champs qui s'était faite représenter par le curé de Préaux, ce qui donnerait à supposer que les archives du notariat dudit Préaux seraient peut-être plus riches en documents que celles de Nocé.

Dans tous les cas, le champ reste libre et le moulin de la Fosse est tout au moins aussi intéressant que ses pareils sur l'Erre. Il serait curieux et utile peut-être de continuer cette étude dans les communes de Préaux, Saint-Agnan et Saint-Hilaire-sur-Erre jusqu'au vieux moulin du Pont-d'Erre, à l'endroit où notre rivière gagne l'Huisne.

GEORGES GOUGET.